



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-0974 – ASTRID  
dossier lié : AMM n° 2080088

Maisons-Alfort, le 14 septembre 2009

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation  
phytopharmaceutique ASTRID® résultant d'une importation parallèle**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 4 août 2009 d'un dossier complet sur le plan administratif, déposé par CAVE VINICOLE DES HAUTS DE GIRONDE de demande d'autorisation de mise sur le marché pour la préparation phytopharmaceutique ASTRID®, résultant d'une importation parallèle en provenance d'Italie.

Considérant les articles R.253-52 à R.253-55 du Code Rural établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, et les arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, NICOGAN®, bénéficie en Italie de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 13563, dont le titulaire est MAKHTESHIM AGAN ITALIA SRL;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence NEMO®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 2080088, dont le titulaire est MAKHTESHIM AGAN FRANCE;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Afssa estime que les informations disponibles permettent de conclure que la substance active de la préparation NICOGAN® a la même origine que celle de la préparation de référence NEMO® mais que les compositions intégrales de ces deux préparations ne peuvent pas être considérées comme identiques.

**En conséquence l'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ASTRID® présentée par CAVE VINICOLE DES HAUTS DE GIRONDE.**

**Marc MORTUREUX**